

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/03/07/10

Date de convocation :

29/06/2026

Objet de la délibération :

Devis TP CLEMENT
CAILLARD pour une
extension du réseau
d'eau et une borne à
incendie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

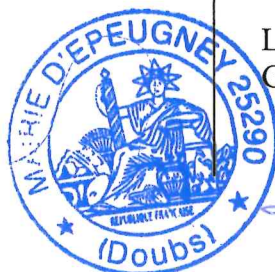
10/07/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

29/06/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 3 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN
Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, Mme Lola BUHLER (arrivée à 20h15), M.
Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle MARTA, M. Régis
LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel
PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absents excusés : M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie
CAULIER.

Procurations : De M. Patrick CAULIER à M. Guillaume
AYMONIN, de Mme Nathalie CAULIER à M. Guillaume
CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La société TP Clement Caillard a réalisé un devis pour une
extension du réseau et une borne à incendie au début du
Chemin de la Vie du Poirier le devis d'un montant initial de
9835.20€ TTC doit être réactualisé. Les travaux devraient
donc coûter environ 11 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
des membres présents et représentés, approuve le projet et
autorise le maire à signer le devis réactualisé dès lors qu'il
l'aura reçu.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN